

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 14 août 2025 modifiant l'arrêté du 29 mars 2017 fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale

NOR : INTC2513797A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2007-315 du 7 mars 2007 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2017 modifié fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le II de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

1° Dans la rubrique « 1. Direction générale de la police nationale », la ligne :

«

Chef de la mission outre-mer.

»

est remplacée par la ligne :

«

Commandant des outre-mer.

» ;

2° Dans la rubrique « 3. Académie de police », est ajoutée la ligne :

«

Sous-directeur du recrutement et des établissements de formation.

».

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 août 2025.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la police nationale,
L. LAUGIER